

L'emploi et l'expérience professionnelle de sourds en milieu ordinaire

La problématique de l'emploi des sourds se joue dans l'organisation des modalités de communication ordinaire au travail : c'est ce que montre cette recherche qui se place du point de vue des pratiques et des expériences vécues par les acteurs.

La recherche a pour objectif de comprendre les effets sur le travail et sur les conditions de travail de professionnels sourds « d'aménagements » spécifiques et de changements plus globaux de l'environnement professionnel. Les résultats éclairent l'enjeu de sécurisation des capacités et des parcours professionnels des sourds. Ils se déclinent autour de trois volets.

1. La population étudiée statistiquement (enquêtes de l'INSEE HID 1999 et HSM 2008) est composée de personnes dont la majorité est devenue sourde ou malentendante au cours de son parcours professionnel. Selon l'enquête HSM, leur position vis-à-vis de l'emploi est marquée par une certaine dichotomie : peu diplômés, plus âgés que les autres salariés, ils travaillent pour la majorité d'entre eux (60 %), mais quand ils ne travaillent pas, ils sont plutôt en inactivité (31 %) qu'au chômage (6-7 %).
2. Cette recherche montre que l'application de la loi du 11 février 2005 est peu effective au regard des besoins des professionnels sourds. L'enquête qualitative (deux groupes d'intervention sociologique et une centaine d'entretiens auprès de sourds, locuteurs de LSF, de RH et de DRH, de médecins du travail, de la mission handicap, de collègues et de managers...) met en évidence que la diversité d'application de cette loi s'explique par des degrés d'imbrication variables de cette politique dans l'organisation de l'entreprise : très souvent, la couverture des besoins d'aménagement du poste ou du travail dépend de la position et de la personnalité du personnel ressource dédié à cette question et nécessite de la part des salariés eux-mêmes une négociation continue et répétée de leurs moyens de travail. Ces aménagements sont aussi le résultat d'arrangements pris dans les collectifs de travail et qui échappent à des logiques organisationnelles.
3. L'analyse des conditions de travail et des environnements professionnels met aussi en évidence qu'en dépit de l'expression d'une satisfaction globale quant à leur situation professionnelle, les sourds pointent des situations discriminatoires du fait de facteurs organisationnels qui les maintiennent en position d'exécutants. Ils sont notamment très souvent écartés des espaces d'information, de coordination et de décision. Ces salariés développent alors des stratégies professionnelles pour se protéger des effets du travail sur leur santé, assurer leur qualité de vie ou améliorer leurs conditions de travail. C'est en liant ajustements locaux et collectifs de travail qu'ils modifient leur rapport au travail.

La recherche dégage deux orientations d'actions pour rendre plus efficaces les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination :

- les conditions de travail communes à tous les salariés : garantir l'accès aux informations sur la vie de l'entreprise ainsi que sur leur activité et sur celle des équipes est gage d'efficacité et de participation pour les salariés sourds. Cette dimension informationnelle fait partie des moyens de travail et est un préalable à la reconnaissance de la place des salariés au sein de l'entreprise ;

- la transformation des organisations de travail : diminuer les discriminations et les limites imposées aux professionnels sourds passe par la prise en compte des enjeux communicationnels de toute activité et de l'importance du langage pour et dans le travail. Cela suppose une gestion de la diversité des pratiques de communication au travail.

Pour plus d'information sur ce projet

- **Consulter la synthèse sur le site de la CNSA et le rapport sur le site du CNAM :**
https://www.cnsa.fr/documentation/097-volkoff-note_de_synthese.pdf et le lien vers le site du CNAM sera bientôt disponible.
- KERBOURC'H S., DALLE-NAZÉBI S. « Les sourds au travail : la communication au prisme d'une loi sur le handicap », *Connaissance de l'Emploi*, n° 113, 2014 :
<http://www.cee-recherche.fr/publications/connaissance-de-lemploi/sourds-au-travail-la-communication-en-entreprise-au-prisme-de-la-loi-sur-le-handicap>
- KERBOURC'H S., DALLE-NAZÉBI S. « Négociateur et renégociateur sans cesse ses conditions de travail ; Paroles et expériences de salariés sourds », *L'Humanité*, 24 juin 2013 :
<http://www.humanite.fr/social-eco/les-salaries-sourds-dans-l-entreprise-544420>
- KERBOURC'H S., DALLE-NAZÉBI S. « Gestion des relations professionnelles, gestion de l'application de la loi. Quand les sourds négocient leurs conditions de travail », *REMEST*, vol. 9, n° 1, 2014, p. 52-77 :
http://www.remest.ca/documents/3_Kerbouch_REMESTVolNo1_2014.pdf
- DALLE-NAZÉBI S., KERBOURC'H S. « L'invisibilité du "travail en plus" de salariés sourds », *Terrains & Travaux*, 23 (2), 2013, p. 159-177 :
<http://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2013-2-page-159.htm>
- DALLE-NAZÉBI S., KERBOURC'H S. « Du mouvement sourd aux bureaux de travail. La mise à l'épreuve de la citoyenneté », *Nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n° 64, 2013, p. 53-64 :
http://laboutique.inshea.fr/site/Nras/n64/06Dalle-Nazebi_Kerbouch.pdf
- DALLE-NAZÉBI S. « Récits d'une violence ordinaire. Les sourds au travail », dans *Développement humain, handicap et changement social*, vol. 18, n° 2, 2009, p. 43-58

À propos du laboratoire

Le Centre d'études de l'emploi (CEE) est devenu, à compter du 1^{er} octobre 2016, le Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) au sein du CNAM. Le CEET est un programme transversal du CNAM qui vise à développer la recherche pluridisciplinaire sur le travail et l'emploi, dans une perspective académique et de réponse à la demande sociale.

<http://www.cee-recherche.fr/organisation-de-la-recherche/equipes-de-recherche/serge-volkoff>
<http://recherche.cnam.fr/ceet/centre-d-etudes-de-l-emploi-et-du-travail-ceet--859105.kjsp>

Contacts

Sylvain Kerbourc'h, Cadis Ehess

skbh@free.fr

Sophie Dalle-Nazébi

dallenazebi@gmail.com

Références du projet : n° 097

Appel à projets 2010 – Handicap et perte d'autonomie (DREES).

Titre : *L'emploi et l'expérience professionnelle de sourds en milieu ordinaire - Les conditions de travail et le rôle des « aménagements »* (S. Volkoff).

Direction scientifique

www.cnsa.fr

septembre 2017